



MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC AUX PERSONNES ET ORGANISMES DESIRANT S'EXPRIMER SUR
LE PROJET DE RÈGLEMENT 210-1 N.S. MODIFIANT LE RÈGLEMENT 210 N.S.
SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE AFIN D'AJUSTER CERTAINES
NORMES APPLICABLES À LA ZONE RD**

Lors de sa séance ordinaire tenue le 9 septembre 2024, le Conseil de la Municipalité de Chesterville a adopté le projet de règlement 210-1 N.S. modifiant le Règlement 210 N.S. sur les plans d'aménagement d'ensemble afin d'ajuster certaines normes applicables à la zone RD.

Ce projet de règlement vise à permettre davantage de classes d'usage résidentiel dans le cadre du dépôt de plans d'aménagement d'ensemble et d'assouplir les normes de volumétrie des bâtiments y étant projetés.

Le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptibles de faire l'objet d'approbation référendaire.

Une consultation publique aura lieu le **25 septembre 2024**, à **19 heures** au **480, rue de l'Accueil à Chesterville (G0P 1J0)**. Cette consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Toute personne qui désire consulter le projet de règlement peut le faire sur le site Internet de la municipalité au : <https://www.chesterville.net/> ainsi qu'au bureau municipal. Il est aussi possible de demander une copie à la municipalité par courriel au « dq@chesterville.net », par la poste au 486, rue de l'Accueil, Chesterville (Québec) G0P 1J0 ou par téléphone au 819 382 2059, du lundi au mardi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et du mercredi au jeudi de 9 h à 12 h.

DONNÉ À Chesterville, ce 11^e jour de septembre 2024.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chesterville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci annexé en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil (bureau municipal, site internet), ce 11^e jour de septembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11^e jour de septembre 2024.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière